

⇒ Quelques éléments de modalités...

Nous confions à 4 observatoires, référés au CODIEC, la charge de veiller à la mise en œuvre des quatre axes, points cardinaux de notre projet.

Chacun de ces observatoires est chargé de donner de la lisibilité à l'axe qui lui est confié. Cette mission globale peut se décliner en quelques points d'attention particuliers :

- Repérer les initiatives sur le terrain et les valoriser notamment par une communication appropriée.
- Assurer une veille, c'est-à-dire rechercher des pistes nouvelles qui pourraient éclairer l'axe.
- Rechercher des compétences, internes ou externes à l'institution et proposer des actions de sensibilisation, de formation, etc.
- Accompagner à l'occasion et sur demande les initiatives prises ici ou là.

Chaque observatoire définit ses modalités de travail. Il choisit parmi ses membres son pilote. Ce dernier participe aux assemblées générales du CODIEC, lieu où il présente les travaux et propositions de son observatoire.

Le directeur diocésain et le président du CODIEC appellent 8 à 10 personnes pour constituer les 4 observatoires.

Outre ses membres appelés, chaque observatoire peut élargir le nombre de ses membres en appelant des membres associés, s'il le juge pertinent.

Le directeur diocésain ou son adjoint, le président du CODIEC ou un membre du CA du CODIEC désigné par lui, participent aux travaux de chacun des observatoires.

Le CODIEC organisera un bilan d'étape au cours du 1^{er} trimestre de l'année scolaire 2014-2015. A cette occasion, on recherchera à évaluer le chemin parcouru en repérant les avancées et les points qui font difficulté.

Pour joindre les observatoires :

L'espérance - Le questionnement de la vie
observatoire.espérance@ec-poitou-charentes.fr

La relation - Le « vivre ensemble »
observatoire.relation@ec-poitou-charentes.fr

La solidarité - La lutte contre les inégalités
observatoire.solidarite@ec-poitou-charentes.fr

Le sens - L'inscription dans la durée
observatoire.sens@ec-poitou-charentes.fr

MUTUELLE
Saint-Christophe
ASSURANCES

CAP SUR ...

... des temps nouveaux pour l'enseignement catholique du diocèse de POITIERS.



Projet diocésain
promulgué par
Monseigneur Albert ROUET,
archevêque de Poitiers,
le 8 décembre 2010



Enseignement Catholique Poitou-Charentes
Donner sens à l'avenir

Direction diocésaine
de

l'enseignement catholique
10, rue de la Trinité
86034 POITIERS cedex
05 49 88 17 93
accueil@ec-poitou-charentes.fr

⇒ Une espérance créatrice à faire vivre et à partager ...

Ce nouveau projet diocésain veut tout à la fois :

· Honorer les principales orientations du projet de 1999 car elles demeurent pertinentes et pleinement d'actualité ...

· Donner place aux questions qui traversent nos établissements en ce début de seconde décennie du 21^{ème} siècle ...

En conséquence, le texte d'aujourd'hui se veut davantage l'expression d'inflexions nouvelles que l'annonce d'un changement de cap radical.

Cette reformulation s'inscrit dans la fidélité à une conception personnaliste de l'éducation et voudrait favoriser des pratiques effectives d'animation, au sein de nos établissements et de nos structures, qui témoignent d'une espérance créatrice à vivre et à partager.

Les quelques lignes qui suivent voudraient donc être :

· Une invitation à l'intériorité, seul remède au risque d'éclatement qui menace chacun de nous, face à la multitude des sollicitations qui nous assaillent au quotidien.

· Un encouragement à creuser la qualité de la relation entre nous, et donc le refus d'une pratique qui se contente de reproduire les schémas habituels.

· Un appel à la rencontre vraie ; ce sont les échanges qui nous construisent et qui mettent à mal toute tentation de repli identitaire de quelque nature qu'il soit.

· Un hymne à l'imagination et donc un appel à sortir de la résignation, quelle que soit la pesanteur de notre environnement.

Le projet diocésain sera ce que nous en ferons ; c'est à nous : tous de bâtir l'avenir de l'enseignement Catholique du diocèse de Poitiers.

⇒ Philippe MISERY, président du CODIEC

⇒ Charles CHOLLET, directeur diocésain

⇒ Bernard ROUX, adjoint au directeur diocésain

↳ L'espérance, le questionnement de la vie

Chaque établissement est une communauté éducative qui donne à chacun les moyens de construire sa parole, d'exercer son libre arbitre et d'éprouver son sens des responsabilités.

Chaque établissement doit écouter les questions du monde, aider au discernement et engager à agir ; il est ainsi un lieu de vie et d'ouverture sur le monde.

Chaque établissement, en s'intégrant dans le tissu humain, s'engage pour le service de l'Homme : il le guide pour le mettre debout devant Dieu et devant les hommes.

Chaque établissement est un lieu particulier où s'exercent des métiers et se professe une foi. Son rôle est d'être à la fois une structure civile et une communauté éducative, animées par une communauté chrétienne ; il affirme explicitement sa référence à l'Évangile et cultive sa réalité d'Église.

Chaque établissement offre à tous la possibilité de rencontrer des croyants, témoins de leur foi en Dieu.

Chaque établissement cherche à ouvrir à la vie intérieure et à la spiritualité chrétienne.

- ↳ **En lien avec l'Église locale, créer, mobiliser, mutualiser structures et moyens (acteurs, espace, temps) pour mettre en place une véritable animation pastorale dans chaque établissement ou dans chaque réseau.**
- ↳ **Veiller dans chaque établissement à honorer la démarche de première annonce de la foi.**
- ↳ **Profiter de l'entretien au moment de l'inscription pour échanger avec les familles sur le caractère propre.**

↳ La relation, le « vivre ensemble »

L'établissement a le souci de chacun et appelle tous ses acteurs à vivre les valeurs humanistes dans un climat évangélique de confiance, de partage, de respect de soi et de l'autre, d'honnêteté, en s'inscrivant dans la cohérence entre le projet et le vécu.

Dans l'établissement, l'enfant ou le jeune doit pouvoir découvrir à travers des initiatives, l'environnement d'être acteur dans la société et de la faire évoluer. Tous les membres de la communauté éducative veillent à lui en donner la possibilité.

L'établissement est animé par une communauté éducative où chaque adulte assume son rôle d'éducateur.

L'établissement constitue un lieu de vie, de solidarité, de réussite partagée.

Il est légitime d'avoir des opinions diverses, mais tous les comportements ne sont pas acceptables. Au cœur des relations entre les personnes, le conflit, s'il ne dégénère pas en violence, peut être source de développement.

Afin de construire une relation de qualité, une relation de confiance, une relation qui ait du sens, il convient d'adopter une posture d'accueil, d'écoute, de disponibilité, d'accompagnement face à l'effort ou à la difficulté ; il convient par ailleurs d'aider chacun à occuper sa juste place.

L'implication de l'ensemble des acteurs de la communauté éducative participe à éclairer la prise de décisions concernant la vie de l'établissement.

Valoriser le bénévolat de tous (parents, enseignants, personnels, gestionnaires, jeunes) rappelle la vertu de la gratuité et de l'engagement et renforce l'idée que tous sont acteurs de la vie de l'établissement.

- ↳ **Veiller à être un véritable lieu de vie en créant des temps et des lieux de partage et de convivialité.**
- ↳ **Faire vivre un conseil d'établissement, lieu de respiration et espace de parole.**
- ↳ **Développer pour les adultes et pour les élèves des offres de formation concernant toutes les questions relationnelles (éducation affective, relationnelle et sexuelle, communication non violente, ...).**

↳ La solidarité, la lutte contre les inégalités

L'accueil de tous doit constituer un défi permanent à relever ; il permet de donner une place à chacun, d'être solidaire, de rejoindre toutes les formes de pauvreté.

Les petites structures et les écoles isolées ont leur place dans l'institution et contribuent à la faire vivre, au même titre que tout autre établissement.

Les établissements sont ancrés dans un territoire et il convient de mobiliser toutes les ressources des collectivités pour qu'ils existent.

La solidarité entre établissements exige qu'ils soient reliés à des partenaires, proches ou lointains.

Chaque communauté éducative doit être le premier acteur de son avenir financier en mettant le soutien, l'équité et la solidarité au cœur de l'axe économique.

Le maillage en réseau dépasse la seule question économique.

« Sauf à créer et nourrir ensemble des réseaux et du respect envers l'établissement voisin, à refuser la concurrence dans une société qui se fractionne, seuls quelques établissements élitistes surageront. Nous deviendrons « privés » et nous aurions cessé d'être catholiques. Le moment est venu de savoir ce que nous sommes prêts à payer pour rester catholiques. Le réseau n'est pas seulement là pour faire face à la pénurie, à la tempête, mais pour vivre l'Évangile car l'Évangile nous fait frères. Il importe d'introduire dans la notion de maillage celle de réciprocité ; parce que, dans la réciprocité, chacun est reconnu comme existant. Ainsi, nous témoignons que la communion catholique a du sens »
(d'après Mgr Albert Rouet).

- ↳ **Travailler, par bassin, à l'harmonisation des pratiques administratives et financières.**
- ↳ **Participer à une solidarité basée sur la mutualisation des forces économiques et sur les ressources des établissements.**
- ↳ **S'interroger et échanger sur les pratiques permettant l'accueil des familles en difficulté.**

↳ Le sens, l'inscription dans la durée

Espérer et croire en l'avenir des jeunes.

Valoriser la réussite par un regard positif ; lorsqu'une personne ose et se lance dans son travail sans avoir peur du regard des autres, elle peut grandir et se construire.

Travailler le sens de l'effort, favoriser l'esprit d'entraide, établir des liens entre les apprentissages et le quotidien sont autant d'éléments qui permettent le développement harmonieux de l'enfant, du jeune.

Faire émerger des compétences et transmettre des savoirs pour s'inscrire dans une histoire ; relier ces compétences et ces savoirs entre eux et les rattacher aux grandes questions existentielles.

Rénover et innover dans le système éducatif ; inventer des voies pour que chacun apprenne à penser autrement le temps scolaire ; choisir la créativité personnelle plutôt que la standardisation.

Se doter d'un projet éducatif au sein de chaque établissement catholique d'enseignement. « Celui-ci traduit les valeurs qui fondent les choix et l'action de la communauté éducative. Il se réfère à l'Évangile et à l'enseignement catholique » (art. 4 du Statut)

- ↳ **Mettre en place des ateliers transversaux pour croiser les regards sur les questions de fond et en particulier, sur les valeurs chrétiennes.**
- ↳ **Favoriser des approches pédagogiques qui conduisent les élèves à élaborer une pensée personnelle.**
- ↳ **Occuper les espaces de liberté avec courage et audace par des propositions pédagogiques originales.**



PROJET ÉDUCATIF DE L'ÉCOLE SAINT HILAIRE

« Qui accueille en mon nom cet enfant, m'accueille moi-même. » (Lc 9,48)

« Venez et voyez ! » (Jn,1,39)

Notre établissement est ouvert à tous, conformément à la volonté de l'Église catholique de mettre à la disposition de tous, ses orientations éducatives. Ainsi, notre établissement, par sa contribution au service éducatif de la Nation, rend un service d'intérêt général. C'est pourquoi il est associé à l'État par contrat, dans le cadre de la loi Debré de 1959 et de la loi Rocard de 1984.

Ce projet, propre à notre établissement, fonde ses propositions éducatives sur la vision chrétienne de la personne humaine, partagée par tous les établissements catholiques. La dimension sociale de la personne implique que l'École prépare chacun à la vie civique et à l'engagement. Le projet d'établissement comprend notamment un parcours citoyen, permettant de découvrir et de vivre les valeurs de la République. La liberté, l'égalité et la fraternité ne peuvent se construire que dans un espace où chacun peut partager sa culture et exprimer ses convictions dans la connaissance et le respect de celles d'autrui.

La liberté de conscience et la liberté de religion, défendues par l'Église catholique, sont aussi garanties par le principe de laïcité. Cela crée le cadre nécessaire aux échanges et au dialogue indispensables pour fonder un projet de société commun.

L'école Saint Hilaire est un Etablissement Catholique d'enseignement et donc un lieu de formation humaine et chrétienne des enfants, enracinée dans l'Évangile.

A travers une éducation saine, valorisante et respectueuse de chaque personne, l'école Saint Hilaire veut donner aux enfants de tous les horizons qui lui sont confiés une base solide pour les aider à s'épanouir humainement et spirituellement.

Cette éducation passe par la prise en compte des acquis des élèves et de leurs conditions actuelles de vie. Une attention particulière est portée aux enfants nouvellement arrivés dans l'école et à leurs familles.

Dans un climat d'écoute, de confiance, d'entraide et d'attention aux autres, chacun est encouragé à développer au mieux ses capacités, à acquérir le sens de l'effort et le goût du travail bien fait.

Dans une vie conforme à l'Évangile, l'école Saint Hilaire se propose de donner à ses élèves la chance de connaître le Christ, de l'aimer et de témoigner de leur foi par la joie.

Dans cette perspective, chaque membre de la Communauté éducative cherche à contribuer à développer chez l'enfant la charité, le respect de l'autre et de soi-même, l'autonomie qui conduira à une vie adulte responsable et généreuse. C'est pour cela que chaque éducateur a à cœur de vivre ce qu'il exige des enfants. L'exemple d'une relation simple et franche, vécue dans une entraide joyeuse au sein de l'équipe éducative est un puissant témoignage d'unité, une condition indispensable pour que chacun soit heureux à la place qui lui est confiée dans sa mission d'éducation.

Chaque membre de la Communauté éducative, enseignants, parents, élèves, gestionnaires, personnels, en lien avec la paroisse, est engagé dans ce projet. Tous se donnent ensemble les moyens de le mener à bien.



Projet d'établissement de septembre 2018 à Juin 2021

« Chaque école catholique se dote d'un projet d'établissement, sous la responsabilité du chef d'établissement. Le projet d'établissement, dont l'objet est la mise en œuvre du projet éducatif, peut comporter plusieurs volets : pédagogique, éducatif, pastoral... » Art 132 Statut de l'enseignement catholique.

Le projet d'établissement est l'instrument de pilotage de l'établissement. Son objectif premier : mettre de la cohérence dans l'ensemble des actions conduites avec les différents acteurs. Autrement dit, il permet de choisir et d'organiser des actions, de se donner des orientations prioritaires pour apporter un surcroît de dynamisme, pour introduire des changements dans la vie de l'école. Il se déclinera en **projets d'actions** dans les domaines **pédagogique, éducatif et pastoral**.

I. Domaine éducatif : Construire une relation de confiance, de qualité, qui ait du sens...

1. Offrir un cadre rassurant pour permettre à chacun de partager sa culture, exprimer ses convictions dans la connaissance et le respect de celles d'autrui.
2. Apprendre à vivre en société, à agir collectivement.
3. Ecouter les questions du monde, aider au discernement et engager à agir.

Nos pistes d'action :

Les conseils d'enfants : Dans l'établissement, l'enfant ou le jeune doit pouvoir découvrir à travers des initiatives, l'envie d'être acteur dans la société et de la faire évoluer.

Entretien, rénovation des espaces collectifs (cour, cantine) : impliquer les membres de la communauté éducative (parents, enseignants, élèves...) dans l'aménagement des espaces collectifs et ainsi participer de manière originale à la vie de la communauté éducative.

Rencontrer des croyants témoin de leur foi en Dieu : Accueil une fois par mois d'un prêtre de la paroisse.

Proposer des Temps forts en lien avec le calendrier liturgique : célébrations de rentrée de Toussaint, messes de Noël, de Pâques.

Vivre une Catéchèse : préparation aux sacrements par des bénévoles en dehors du temps scolaire.

Vivre une Première annonce de l'évangile avec tous les enfants en classe avec l'aide d'une animatrice pastorale (Claire Daniel).

Participer à des projets de solidarité : Course contre la faim, opération « Bol de riz » au profit du Secours Catholique durant le carême, récolte du papier pour l'association « les petits papiers Montmorillonnais »

II. ASPECT PEDAGOGIQUE : Favoriser la réussite de tous.

1. Valoriser la réussite par un **regard positif** « lorsqu'une personne ose et se lance dans son travail sans avoir peur du regard des autres, elle peut grandir et se construire. »¹

« Il est indispensable d'apprendre à maîtriser des règles, de s'approprier des savoirs, d'acquérir des méthodes, car rien de solide ne peut s'édifier sans règles, sans savoirs et sans méthodes. Mais tout cela ne prend sens que dans la perspective d'une éducation à la liberté intellectuelle. Liberté d'oser, liberté de prendre des risques, liberté de s'aventurer. »²

Nos pistes d'action :

Développer des projets artistiques, culturels et sportifs qui engagent les élèves et les rejoignent dans leur différence. Ex : **projet film** pour les CE1 (2017-2018), **atelier couture** (2017-2018), **Chorale** (2018-2020) **Projet « Les enfants pour la biodiversité »** (CM2 Mars 2020)

Favoriser les sorties pédagogiques.

L'école est le lieu d'acquisition des savoirs. Elle est ouverte sur le monde qui l'entoure. Les sorties scolaires contribuent à donner du sens aux apprentissages en favorisant le contact direct avec l'environnement naturel ou culturel, avec des acteurs dans leur milieu de travail, avec des œuvres originales... Les sorties concourent ainsi à faire évoluer les représentations des apprentissages scolaires en les confrontant avec la réalité. Ex : espace Mendès France, Musée Sainte croix, médiathèque François Mitterrand, archives départementales...

EX : sorties scolaires avec nuitées : classe de mer pour le cycle II (octobre 2018), classe sportive (CPA Lathus juin 2019) classe « Sport et énergies » (Saint Georges de Didonne Mars 2020) pour le cycle III.

... **Septembre 2020 Classe découverte à Lascaux pour les élèves de Cycle II.**

Utiliser les outils numériques pour favoriser l'ouverture sur le monde, proposer une pédagogie différenciée, aider les élèves à apprivoiser les écrans et grandir... (soirée animée par l'ANPAA pour les membres de la communauté éducative autour du thème « **les écrans les apprivoiser et grandir** »)

Ce projet d'établissement est ouvert.

Ainsi, Il pourra évoluer selon les propositions des enseignants et les besoins repérés par les différents partenaires dans le respect des orientations du projet éducatif de l'école et du projet diocésain.

¹ Projet diocésain 8 décembre 2010

² Pascal Balmand secrétaire général de l'enseignement catholique.



Règlement intérieur

Le règlement intérieur de l'école est le premier vecteur d'un climat scolaire serein pour l'ensemble de la communauté éducative. Il prend en compte les droits et obligations de chacun des membres de la communauté éducative pour déterminer les règles de vie collective qui s'appliquent à tous dans l'enceinte de l'établissement. Il rappelle les règles de civilité et de comportement.

INSCRIPTION ET ADMISSION

La direction inscrit l'enfant sur liste d'attente et informera la famille de son admission définitive.

La famille fournira une photocopie du livret de famille, une photocopie des vaccinations (D-T-Polio obligatoire) et une photocopie du jugement de divorce stipulant qui a la garde et l'autorité parentale.

En cas de changement d'école, un certificat de radiation doit être fourni par l'ancien établissement.

Cas particulier des 2 ans :

L'école accueille les enfants de deux ans révolus au jour de la rentrée dans la limite des places disponibles. Ils doivent avoir acquis la propreté la journée, pour fréquenter l'école.

FREQUENTATION ET OBLIGATION SCOLAIRE

L'inscription en maternelle implique l'engagement pour la famille d'une **fréquentation régulière** indispensable pour le développement de la personnalité de l'enfant et pour le préparer à devenir élève.

Les parents préviendront, l'école de l'absence de leur enfant par téléphone (05 49 41 21 86 ou 06 42 26 16 52), mail (ecole.saint-hilaire@orange.fr) ou dans le cahier de liaison de l'enfant. Un mot précisant le motif de l'absence sera fourni au retour de l'élève.

Un enfant ayant de la fièvre ou ayant vomi dans la nuit doit être gardé même s'il a eu du doliprane ou un médicament pour le soulager. Les enseignants appelleront la famille pour venir chercher l'enfant malade.

Si l'absence résulte d'une maladie contagieuse, il est demandé à la famille de signifier le motif par écrit et d'en avvertir la direction le plus tôt possible.

Le personnel de l'école (enseignants et personnel OGEC) n'est pas autorisé à donner de médicaments sauf dans le cadre d'un **PAI (Projet d'Accueil Individualisé)** pour asthme, allergie alimentaire... Dans ce dernier cas nous vous demandons de consulter le chef d'établissement.

Pour les absences exceptionnelles d'enfants dont les parents sont divorcés, il faudra fournir obligatoirement **une autorisation écrite et signée des deux parents.**

Pour ces absences exceptionnelles (voyages...), les parents doivent en informer par écrit la direction.

L'équipe enseignante ne fournira pas de travail (leçons, évaluation...) pour pallier l'absence d'un enfant en raison d'un voyage en dehors des congés scolaires.

Toute absence prolongée et non justifiée est susceptible d'entraîner un signalement à l'inspection académique.

ORGANISATION ET FONCTIONNEMENT

✓ ECOLE

Horaires

- **8h45-11h45** les lundi, mardi, mercredi (sauf les mercredis libérés), jeudi, vendredi
- **13h30-16h10** les lundi, mardi, jeudi et vendredi

Le grand portail ne sera ouvert qu'à partir de 8h30, 11h45, 13h15 et 16h10 pour 15 min.

Au-delà de ces horaires, le portail sera fermé.

✓ Les APC : Activités Pédagogiques Complémentaires

Les APC sont organisées en groupes restreints pour des ateliers de remédiation ou des ateliers en lien avec le projet d'école, pendant toute l'année. L'enseignant préviendra la famille de l'accompagnement éventuel d'un enfant et les dates ainsi que les horaires. En cas d'acceptation, l'assiduité est obligatoire et les horaires respectés.

✓ RECREATION

Il est interdit de retourner en classe pendant la récréation. L'accès à l'oratoire et à la bibliothèque ne sera autorisé uniquement qu'en présence d'un adulte. Les échanges de jouets et de goûters sont interdits à l'école ; il est préférable que les jouets de la maison restent à la maison et ceux de l'école restent à l'école. Les jeux qui favorisent l'isolement (jeux électroniques...) sont formellement interdits ainsi que les téléphones portables. Seuls, les ballons mousses sont autorisés.

Un manquement sur ce point pourra entraîner la confiscation des objets non autorisés ou des objets source de dispute.

✓ CANTINE

Les enfants sont invités à respecter la charte de cantine élaborée durant les conseils d'enfants et affichée dans le restaurant scolaire.

Les enfants ayant des allergies alimentaires ou un régime spécial doivent être signalés dès la rentrée, auprès de la direction.

En maternelle, il est demandé d'amener une serviette de table avec le nom et prénom notés.

Si des soucis de discipline sont constatés à plusieurs reprises et perdurent malgré des sanctions, un rendez-vous sera proposé par la direction et pourra aboutir à une exclusion de la cantine.

✓ GARDERIE

Les horaires :

- **De 7h30 à 8h30** et de **16h15 à 18h30** Merci de respecter ces horaires.

Pour accéder à la **garderie le matin** nous vous demandons d'utiliser le grand portail rouge. La garderie se situe dans la salle en face du grand portail.

A partir de 16h25, nous vous demandons d'emprunter le portillon électrique rouge au n° 12 de la rue Saint Hilaire. Pour déclencher l'ouverture de la porte vous devez utiliser en priorité votre téléphone portable et composer le numéro suivant : 06 31 60 81 39. Votre numéro sera enregistré dans la centrale informatique par la direction de l'école en début d'année et sera reconnue par celle-ci afin de déclencher l'ouverture.

Les enfants peuvent prendre un goûter. Ils doivent l'apporter, dans une petite boîte avec nom et prénom notés dessus.

Les enfants de maternelle seront surveillés soit sur la cour des maternelles ou dans la salle de motricité durant la garderie du soir.

Les enfants, à partir du CP, **auront étude (étude dirigée)** à partir de 16h30 jusqu'à 17h15.

Dans la mesure du possible, il serait souhaitable de récupérer votre enfant ou vos enfants avant ou après l'étude pour ne pas perturber celle-ci.

Dans le cas de nombreux retards constatés des parents ou dans le cas d'un souci de discipline et malgré des sanctions, un rendez-vous sera proposé par la direction et pourra aboutir à une exclusion de la garderie.

Mercredis:

Les mercredis libérés les enfants peuvent bénéficier de la **cantine** collective.

Un temps de **garderie** est assuré jusqu'à **13h00**.

ACCUEIL ET SORTIES DE L'ECOLE

✓ ENTREE de 8h30 à 8h45

L'entrée des élèves du CP au cm2 se fait par le grand portail rouge au N° 16 de la rue Saint Hilaire. L'entrée des élèves de maternelle s'effectue par le portillon électrique rouge au n°12.

A partir du CP, les parents laissent leurs enfants sur la cour. En raison du plan Vigipirate, les parents ne sont plus autorisés à rester dans l'enceinte de l'établissement et devant celui-ci.

Pour les maternelles, les parents doivent accompagner les enfants dans les classes avant de ressortir par le portillon électrique N°12.

✓ SORTIE de 16h10 à 16h25 classes maternelles

L'entrée s'effectue par le portillon électrique rouge au n° 12 de la Rue Saint Hilaire et la sortie par le grand portail de la cour élémentaire. Nous vous demandons d'effectuer ce circuit afin de rendre les déplacements fluides.

✓ SORTIE de 16h10 à 16h25 élèves des classes élémentaires ayant un frère ou une sœur en maternelle.

Les élèves attendent en rang, par classe devant le **grand portail rouge** sur la cour élémentaire.

✓ SORTIE de 16h10 à 16h25 élèves des classes élémentaires.

Les élèves attendent en rang, par classe devant la **petite porte rouge** située en bas de la rue Saint Hilaire devant l'Eglise.

✓ SORTIE

Pour la sécurité des enfants, l'école doit être en mesure de savoir précisément avec qui part chaque enfant le midi et le soir. **Si vous souhaitez que votre enfant parte seul ou avec un autre parent même connu de l'école ou avec une autre personne, un mot écrit dans le cahier de liaison est obligatoire.** Au besoin, la carte d'identité d'une personne autre que les parents sera demandée avant de récupérer les enfants.

Pour les classes maternelles, un adulte doit venir chercher l'enfant, dans la salle de motricité. Il ne sera pas confié aux frères ou sœurs aînés sauf si un écrit a été fourni.

Les enfants faisant la sieste l'après-midi doivent être passés aux toilettes et arriver le plus discrètement possible pour ne pas perturber l'endormissement des autres enfants. Les enfants externes seront accueillis entre 13h15 et 13h30, horaires d'ouverture de la porte rouge à côté de la salle paroissiale (en bas de la Rue Saint Hilaire).

LA TENUE

Une tenue vestimentaire décente et propre est demandée. Il est demandé de **bien marquer tous les vêtements** au nom de l'enfant. Pour éviter tout accident, les tongs, claquettes ou chaussures à talon sont interdites. Pour les bijoux, l'école décline toute responsabilité en cas de perte, vol ou détérioration.

RESPECT DE L'AUTRE

Toute forme de violence physique ou verbale est interdite à l'école. Les enfants ne doivent pas se mettre en danger et mettre leurs camarades en danger.

Il est interdit aux parents de réprimander des enfants et de « régler leurs comptes » **seuls à l'école et en dehors de l'école**. Consulter l'équipe éducative pour résoudre un problème est fortement encouragé.

Le non-respect de ce point entraîne une réparation, des sanctions voire l'exclusion temporaire ou définitive de l'établissement en fonction de la gravité des faits et au jugement de la direction.

Les enfants doivent arriver propres et être coiffés quotidiennement.

Aucune école n'est à l'abri des poux. Les parents doivent par conséquent être vigilants et surveiller la chevelure de leurs enfants. Merci de prévenir les enseignants.

RESPECT DU MATERIEL

Les enfants doivent prendre soin :

- Du toboggan et des engins porteurs (réservés aux maternelles)
- Du matériel de sport, des locaux, du portail, des tables, du chalet, des murs...
- De son propre matériel ou celui de la classe
- Des manuels qui doivent être couverts dès la rentrée en prenant soin que le scotch n'adhère pas à la couverture du livre
- Des livres empruntés à la bibliothèque
- Du papier toilette qui ne doit pas être jeté au sol ou complètement sorti du dévidoir.

Tout acte de dégradation ou perte engage la responsabilité de l'enfant et de ses parents qui devront remplacer le matériel.

DIVERS

✓ Correspondance avec les enseignants

Le cahier de liaison est le lien entre l'école et la famille. Il doit être lu régulièrement et signé.

Les entrevues avec les enseignants sont nécessaires pour le suivi des élèves. Une réunion de classe aura lieu au cours du premier trimestre.

Les entrevues avant et après la classe ne sont pas bénéfiques et empêchent une discrétion vis-à-vis du groupe, des autres parents... Un rendez-vous fixé sera plus bénéfique pour tous.

✓ Anniversaires

Les enfants peuvent fêter leurs anniversaires à condition de prévenir l'enseignant pour ne pas trop perturber l'organisation pédagogique.

Pour éviter les risques d'intoxication, les pâtisseries à base de crème sont défendues.

Pour des raisons pratiques, le gâteau d'anniversaire ne doit pas être trop coulant.

Les bonbons durs, sucettes, chewing-gum sont prohibés à l'école.

Le chef d'établissement et l'équipe éducative